

ERICSSON FRANCE : RE-NEGOCIATION DES ACCORDS, STATUTS ET USAGES DENONCES

## REGRESSION SOCIALE : QUI EN VEUT ?

### SUR L'ENSEMBLE DES SUJETS, LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION SONT PLUS QUE REGRESSIVES :

- ASTREINTES : « HEP TAXI ! »
- FORFAIT-JOURS, LA GROSSE ARNAQUE : QUI VEUT TRAVAILLER 10 JOURS DE PLUS POUR LE MEME SALAIRE ? ET AU PIRE DE LA LEGISLATION !!
- POLITIQUE DE DEPLACEMENT AU REGIME ..... D'EXCEPTIONS
- DIALOGUE SOCIAL : LA SOCIETE TICS 3.0 EN PANNE

NOUS CONSTATONS L'ABSENCE DE VOLONTE DE NEGOCIER DE LA DIRECTION ET UN REJET QUASI SYSTEMATIQUE, SANS JUSTIFICATION, DE TOUTE PROPOSITION



#### ASTREINTES :

- Passage à 105 € brut pour les samedis et dimanches d'astreinte
- Limitation à deux semaines non consécutives d'astreintes par mois
- Interventions des cadres au forfait jour non rémunérées

#### FORFAIT-JOURS : 88h par semaine... c'est possible !! (sans heures supplémentaires, évidemment)

- Passage de 208 à 218 jours de travail par an pour les cadres au forfait jours sur la base du volontariat sans contrepartie salariale avec une prime d'un mois de salaire one-shot. D'autres entreprises de la

métallurgie proposent l'augmentation du temps de travail, qui est certes néfaste pour l'emploi, mais compensée à 150% par des augmentations salariales

- Toute évolution de poste sera assujettie à un passage à 218 jours
- Temps de repos minimum légal journalier de 11 heures qui, grâce à cet accord, pourrait être ramené à 9 heures, soit jusqu'à 15h au boulot quotidien (peut-être pas encore le dimanche)
- Repos légal hebdomadaire mini de 24h+11h → possibilité de travailler du lundi au samedi !!
- Possibilité de travailler jusqu'à 235 jours par an (c'est le maximum légal) soit 17 jours rémunérés à ... +10%, (c'est le minimum légal)

## **Les propositions de demandes de la CGT**

- Maintien des 208 jours de travail par an et des 20 JRTT
- Maintien de l'horaire moyen hebdomadaire de référence
- Préciser la liste exhaustive des catégories, métiers (job role) et échelons (job stage) éligibles au forfait jours et correspondant à une réelle autonomie
- +5% au mini pour les volontaires
- mise en place d'un système déclaratif du temps de travail horaire effectif afin d'être en mesure de prouver le respect du temps de repos.

## **POLITIQUE DE DEPLACEMENT**

- Petits déplacements en France pénalisés (4€ de frais de repas ! Pas de quoi manger !)
- Grands déplacements en France mieux indemnisés
- Déplacement à l'étranger : prime correspond au « FSI » groupe mais... aussi au tarif URSSAF...
- Des dispositifs « sur mesure », dérogeant aux règles seront possibles...

## **DIALOGUE SOCIAL ET FONCTIONNEMENT DES IRP**

**GROSSE RECU LADE DE LA DIRECTION** par rapport au projet d'accord qu'elle a proposé en 2013 :

- Moins de moyens pour les représentants du personnel et les bénévoles du CE
- Moins de moyens financiers pour le CE
- Moins de moyens d'expression

## **Les propositions de demandes de la CGT**

- Des moyens de communication électronique avec les salariés
- Des garanties de non-discrimination des représentants du personnel
- † de budget au CE : passage du budget d'activités sociales et culturelles de 0,97% à 1% de la masse salariale et prise en compte du jugement du TGI du 1er février 2016 favorable au CE d'ESF (les indemnités de rupture doivent rentrer dans l'assiette de calcul des subventions au CE)

**QUELLES DEMANDES LA CGT DOIT-T-ELLE PORTER ?**

**CONTACTEZ VOS ELUS CGT !**

**IL NE SUFFIRA PAS DE S'INDIGNER !**

<http://ericsson.reference-syndicale.fr> [cgt.esf@laposte.net](mailto:cgt.esf@laposte.net) Lettre d'information: <http://www.ugict.cgt.fr/>

SUIVEZ LES NEGOCIATIONS EN DIRECT SUR TWITTER : @CGT\_Ericsson